



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

DÉCISION DU MAIRE n° 2024/32

**Objet : Attribution MAPA 2024-02
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DES ECOLES ET DU
RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Étienne du Grès,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/032 du 9 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, modifiée par délibération n°2023/041 du 9 mai 2023 et par délibération n°2023/057 du 27 septembre 2023,
VU la publication au BOAMP en date du 23 juillet 2024,
VU les critères du règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

Article 1 : de retenir dans le cadre du MAPA 2024-02 « TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DES ECOLES ET DU RESTAURANT SCOLAIRE » les entreprises suivantes :

LOT 1 GROS ŒUVRE - FACADES

SAS MAITRISE ET CONSTRUCTION 740 Bd de la Libération - 13730 ST VICTORET	
TOTAL HT	689 908,55 €
TVA 20%	137 981,71 €
TOTAL TTC	827 890,26 €

LOT 2 CHARPENTE BOIS - ETANCHEITE

SAS TESSERA Route Départementale 6 – 13320 BOUC BEL AIR	
TOTAL HT	241 642,44 €
TVA 20%	48 328,49 €
TOTAL TTC	289 970,93 €



LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

SAM ALU ZI Le Tubé – 2 rue Copernic - 13800 ISTRES	
TOTAL HT	88 900,00 €
TVA 20%	17 780,00 €
TOTAL TTC	106 680,00 €

LOT 5 REVETEMENT DE SOLS

SARL PROVENCALE DE PEINTURE ZI DES MOLIERES 14 AVENUE DU LUXEMBOURG - 13140 MIRAMAS	
TOTAL HT	143 348,16 €
TVA 20%	28 669,63 €
TOTAL TTC	172 017,79 €

LOT 6 PEINTURE

SARL PROVENCALE DE PEINTURE ZI DES MOLIERES 14 AVENUE DU LUXEMBOURG - 13140 MIRAMAS	
TOTAL HT	85 290,00 €
TVA 20%	17 058,00 €
TOTAL TTC	102 348,00 €

LOT 7 ELECTRICITE

SAS CALVO 2 RUE DES FORGERONS - PARC DU ROUBIAN SUD 13 150 TARASCON	
TOTAL HT	132 029,67 €
TVA 20%	26 405,93 €
TOTAL TTC	158 435,60 €

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable du SGC de Chateaurenard sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint-Étienne du Grès, le 09/10/2024

Le Maire,
Jean MANGION

